



Commune de
Att° des Membres du Conseil Communal
Rue
Code postal Adresse

Herstal, le mai 2022

Nos réf.: INT/3.1 Instances - AG 2022.06/4/ChC/sd

Département : Administration générale - Agent traitant : Stéphanie DUMOULIN 04/240.74.53

Chef de service : Christophe CLAES, Tél. : 04/240.74.52

Mesdames, Messieurs,

CONCERNE : Notre assemblée générale ordinaire de juin - invitation et formalités

Au nom du Conseil d'administration¹, j'ai le plaisir d'inviter votre Commune à participer à notre première Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège social, Pré Wigi, 20 à 4040 Herstal, le **jeudi 23 juin 2022 à 17 heures**.

En application du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et du Code des Sociétés & associations, notre Conseil d'administration a arrêté son ordre du jour comme suit :

- Bureau - Constitution
1. Rapport de gestion - Exercice 2021 : approbation du rapport de rémunération
 - 1.1. *Rapport annuel - Exercice 2021 - Présentation*
 - 1.2. *Rapport de rémunération du Conseil - Exercice 2021 - Approbation*
 - 1.3. *Rapport du Comité de rémunération - Exercice 2021*
 2. Comptes annuels - Exercice 2021 : approbation
 - 2.1. *Comptes annuels - Exercice 2021 - Présentation*
 - 2.2. *Comptes annuels - Exercice 2021 - Rapport du Commissaire*
 - 2.3. *Rapport spécifique sur les participations - Exercice 2021*
 - 2.4. *Comptes annuels - Exercice 2021 - Approbation*
 3. Comptes annuels - Exercice 2021 - Affectation du résultat
 4. Administrateurs - Décharge - Exercice 2021
 5. Commissaire - Décharge - Exercice 2021
 6. Administrateurs - Démissions/nominations
Rapport de gestion consolidé - Exercice 2021 - Présentation
Comptes consolidés - Exercice 2021 - Présentation
Comptes consolidés - Exercice 2021 - Rapport du Commissaire
Administrateurs - Formation - Exercice 2021 - Contrôle
 7. Comptes ordinaires & consolidés - Contrôle - Commissaire - 2022-2024 - Nomination
 - 7.1. *Recommandation du Comité d'Audit*
 - 7.2. *Nomination*

¹ En application de l'art. 19 Statuts

Les membres des Conseils communaux et provinciaux intéressés ainsi que toute personne domiciliée sur le territoire d'une des Communes associées ou de la Province de Liège peuvent assister en qualité d'observateur aux assemblées générales sauf lorsqu'il s'agit de question de personnes².

Les notes de synthèse, propositions de décisions et documents relatifs aux points à l'ordre du jour de l'assemblée sont téléchargeables sur notre site internet www.intradel.be dans la rubrique « Médiathèque » en sélectionnant la thématique de recherche « Assemblées générales » et en cliquant sur rechercher.

Dans le respect de l'article L1523-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous vous remercions d'en faire part à l'ensemble des membres du Conseil afin qu'ils puissent prendre connaissance de ces documents, de procéder à l'affichage de la présente convocation dans les 48 heures de sa réception et de reprendre le point 2 de notre ordre du jour, à savoir l'approbation des comptes annuels de l'exercice 2021, à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil.

La présence d'au moins un de vos délégués est nécessaire pour vous représenter à la dite assemblée.

Nous vous remercions de vous en assurer auprès de ces derniers. A défaut, nous pourrions ne pas réunir le quorum de présence nécessaire, ce qui empêcherait l'Assemblée de se prononcer sur les points qui lui sont soumis et nous obligerait à la réunir une nouvelle fois pour ce faire.

A défaut de délibération du Conseil, chacun de vos cinq délégués disposera d'un droit de vote libre correspondant au cinquième des parts vous attribuées³.

Nous sommes bien évidemment à votre entière disposition pour tout renseignement.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de nos sentiments distingués.

Pour le Conseil d'administration,
ir. Luc JOINE,



Directeur général
Secrétaire du Conseil d'administration

² Mention obligatoire - v. L1523-13§1 CDLD

³ Art L1523-12 §1er